

Économie alsacienne et Grand Est : quelle logique ?

(Par Jean-Philippe Atzenhoffer) - La fusion des régions Alsace, Lorraine, et Champagne-Ardenne a été réalisée par le gouvernement au nom des économies qu'elle allait générer. Divers économistes, géographes et autres spécialistes des collectivités locales ont toutefois jugé très sévèrement la réforme territoriale. Le président actuel du Grand Est, après s'être joint aux critiques, a fait volte-face et y voit désormais une source d'opportunités économiques.

À l'heure actuelle, la documentation économique qui permettrait de juger de la pertinence du périmètre des régions fait encore défaut. Néanmoins, l'analyse des éléments à notre disposition semblent confirmer l'intuition qu'en avaient la plupart des universitaires : ce regroupement régional ne répond à aucune logique économique. A long terme, la dilution de la région Alsace dans le Grand Est pourrait même se révéler nocive pour l'économie alsacienne.

Dans une première partie, nous montrons que la justification de la fusion de la part du gouvernement est irrecevable. Dans une deuxième partie, nous rappelons les spécificités de l'économie alsacienne, liées à sa dimension rhénane. Dans la troisième, nous verrons que la région Grand Est ignore la spécificité de l'Alsace, et donc le potentiel économique qu'elle recèle.

1 Pourquoi fusionner les régions ?

Pour justifier la fusion des régions, le gouvernement a publié une étude d'impact en juin 2014. Il y est clairement indiqué que l'objectif principal pour les régions est « d'atteindre une taille régionale critique suffisante ». C'est-à-dire qu'une région plus grande ferait des *économies d'échelle* dans sa gestion, par la mutualisation des moyens. Par le passé, d'autres rapports évoquaient cet argument (comme celui du comité Balladur en 2009), avec à chaque fois le même point commun : sans jamais avancer la moindre analyse économique.

Dans le rapport de juin 2014, on trouve un timide début de justification. La voici :

- dans les régions de moins d'un million d'habitants, le coût de l'administration régionale par habitant s'élève à 928 euros.
- dans les régions de plus de 4 millions d'habitants ce coût moyen par habitant tombe à 398 euros.

Ce sont donc des économies d'échelle importantes pour une meilleure administration des territoires qui peuvent résulter des regroupements de régions.

L'argument est irrecevable pour les raisons suivantes :

- 1. L'échantillon n'est pas représentatif. Les régions à moins de deux millions d'habitants sont au nombre de deux seulement : Corse et Limousin. Les régions de plus de 4 millions d'habitants sont au nombre de 4. Peut-on tirer des conclusions en comparant un unique chiffre portant sur 6 régions seulement ? Assurément non. Il faudrait à minima comparer l'ensemble des régions françaises. Pourquoi exclure les autres régions ? Est-ce parce que le résultat aurait été différent ?
- 2. Aucune recherche n'est effectuée pour savoir d'où proviennent les différences de coûts. S'agit-il vraiment d'un impact de la taille de la population ? Rien ne le prouve. Cela pourrait tout aussi bien venir des différences de densité de population des territoires. Il se trouve en effet que les deux régions à moins d'un million d'habitants sont les régions à la densité la plus faible (44 hab/km² pour le Limousin, 36 hab/km² pour la Corse). A l'inverse, les 4 régions de plus de 4 millions d'habitants ont toutes une densité largement supérieure à la moyenne française. Donc la différence de coûts administratifs viendrait non pas du nombre d'habitants, mais de la densité. Or, fusionner des régions ne change absolument rien à la densité. Qu'il soit fusionné avec le Centre et Poitou-Charentes ou non, le Limousin restera à 44 hab/km².

Ainsi, la justification de l'agrandissement des régions tient en seulement en quelques lignes au contenu douteux. Pour une réforme de cette importance, on aurait pu s'attendre à une analyse poussée, réalisée avec l'appoint d'universitaires et de spécialistes du domaine.

Par conséquent, il n'existe aucune justification crédible à la fusion des régions. Le secrétaire d'Etat à la réforme territoriale avait promis 10 milliards d'euros d'économies d'ici 5 à 10 ans... sans même parvenir à expliquer comment y arriver.

Au-delà de l'absence des économies d'échelle promises, le problème est que la fusion des régions risque de déboucher sur des **déséconomies d'échelle**. Plus une organisation devient grande, plus elle devient bureaucratique, et plus il devient difficile de gérer les nombreuses différences au niveau local. Les décisions deviennent inadaptées en raison du manque de connaissances du terrain. Les élus lorrains et champenois sont-ils les mieux placés pour décider du soutien au bilinguisme en Alsace ? Les élus alsaciens sont-ils bien placés pour décider de l'aménagement du territoire en Haute-Marne ?

Afin de vérifier s'il existe tout de même un lien entre la performance économique et taille des régions, j'ai comparé le PIB et la taille de toutes les régions françaises (que ce soit en termes population ou de superficie). Résultat : il n'existe aucun lien entre la taille et la richesse produite des régions. Le résultat est d'ailleurs valable dans d'autres pays comme l'Espagne ou l'Italie. Par conséquent, ce n'est pas la taille des régions qui compte, mais la qualité des institutions (cohérence géographique, culturelle, etc.). Il vaut mieux avoir une région au périmètre cohérent, qui met en place des coopérations régionales dès qu'il y a intérêt manifeste à le faire (PNR Vosges du Nord, conférence du Rhin Supérieur), plutôt que de les forcer à fusionner.

2 Alsace, une économie singulière

L'Alsace est géographiquement implantée dans le Rhin Supérieur. Son économie en est logiquement dépendante. La première caractéristique est que l'Alsace est très ouverte économiquement par rapport à la moyenne des régions françaises. On peut le vérifier avec le *taux d'ouverture*, qui mesure le rapport entre les échanges extérieurs (importations et exportations) par rapport au PIB. Ce taux est de 46% en Alsace, contre seulement 19% en France (source : Douanes 2009). L'Alsace réalise 6,7% des exportations françaises, pour 3% de la population seulement.

Cette ouverture économique est liée à la situation rhénane de l'Alsace, car les échanges sont très développés avec les allemands.

- 29% des échanges se font avec l'Allemagne (Douanes, 2013).

- 68% des entreprises exportatrices alsaciennes exportent vers l'Allemagne (CCI Alsace 2013).

L'Alsace a donc une économie tournée vers le Rhin Supérieur, ce qui se traduit aussi par d'importants investissements. La moitié des capitaux étrangers investis en Alsace viennent d'Allemagne et de Suisse. Cette donnée est d'importance, sachant que les capitaux étrangers représentent 50% de l'emploi dans les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

INA roulement à Haguenau, Hartmann près de Sélestat, sont deux exemples d'entreprises majeures ayant implanté leur siège social en Alsace. Implantées respectivement en 1958 et 1972, elles comptent parmi les plus gros employeurs des régions concernées. Elles sont venues en Alsace dans une période où la grande majorité de la population était germanophone.

Lors d'une conférence le 27 mai 2016 au Schickele-Kreis, Jean-Claude Hager et Bertrand Linder (de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace) ont donné quelques explications. Les principaux attraits de l'Alsace pour les investisseurs sont les suivants : la géographie (accès aux marchés européens) et le bilinguisme. L'Alsace est particulièrement intéressante pour les investisseurs allemands qui souhaitent développer leurs activités en direction des marchés francophones. Ils voient la région comme une **porte d'entrée sur le marché français ou un tremplin vers l'Afrique francophone**.

Une enquête de la Banque Populaire en 2009 auprès d'entreprises allemandes confirme cette idée. Elle montre que les deux principaux critères d'attractivité de l'Alsace sont la proximité avec l'Allemagne (pour 62% des entreprises sondées) et la maîtrise de l'Allemand (60%). La troisième raison est la proximité de la culture alsacienne avec la culture allemande (31%), qui est évidemment intimement liée à la langue régionale. La langue est donc sans conteste un facteur déterminant dans les décisions d'implantation d'entreprises allemandes.

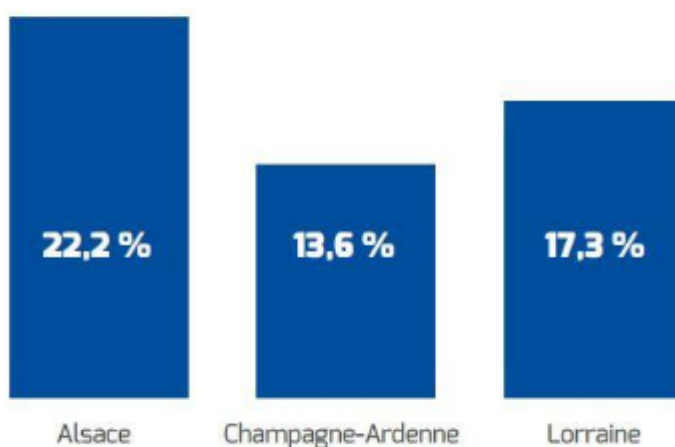
Par ailleurs, les opportunités d'emploi dans le Rhin Supérieur sont très importantes. Dans le pays de Bade, plus de la moitié des entreprises considère la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée comme un risque majeur pour leur développement (DNA du 3 novembre 2016). 45% des entreprises n'arrivent plus à pourvoir leurs postes (73% dans l'hôtellerie et la gastronomie, obligeant à réduire les horaires d'ouverture).

En conclusion, l'Alsace a la chance d'être située dans une région du Rhin Supérieur particulièrement riche et dynamique, ce qui lui donne un potentiel économique formidable. Mais pour exploiter ce potentiel, encore faut-il avoir des institutions adaptées, à même de valoriser les facteurs favorables à son intégration économique dans le Rhin Supérieur. Par exemple, une politique régionale doit s'engager en faveur de la généralisation du bilinguisme, facteur clé de succès. Or, ce n'est pas le cas actuellement, et l'Alsace traîne un taux de chômage de 9%, soit plus du double par rapport aux voisins frontaliers.

3 Orientations budgétaire du Grand Est : où est passée l'Alsace ?

La création du Grand Est est encore très récente. Nous n'avons donc pas encore la possibilité d'évaluer précisément ses effets. Néanmoins, la publication des orientations budgétaires pour 2017 offre quelques indications. Le premier constat que nous pouvons faire, c'est que la création du Grand Est dégrade les capacités financières de l'Alsace, par la dilution avec les deux autres régions.

Taux d'épargne brute
dans les budgets régionaux en 2015



Le taux d'épargne était de 22,2% en 2015 en Alsace. C'est ce qu'il reste du budget une fois payé les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire la capacité de financer ses investissements sans recourir à l'emprunt. Il correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (recettes fiscales, dotations de fonctionnement, etc.), qui n'est pas consacré aux dépenses de fonctionnement.

Après fusion dans le Grand Est, le taux d'épargne passe à 17,9%, et baisse même à 17,5% en 2016. Ainsi, pour les Alsaciens, ce sera moins de capacité d'investissement, dont une partie va fuir la région. Ce résultat s'explique par les dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel bien plus élevés en Lorraine et en Champagne-Ardenne. Le tableau suivant reprend les données des budgets annuels des régions Alsace 2013 et du Grand Est 2016 (données 2014 et 2015 non disponibles)

Indicateurs	Alsace 2013	Grand Est 2016
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	270,59 €	297,99 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	13,30%	15,68%

Mais au-delà des chiffres, il y a plus inquiétant encore. La stratégie affichée par le Grand Est, au lieu de composer avec les spécificités des trois régions, les oublie complètement. Au lieu d'adapter les interventions sur le périmètre des régions naturelles, la logique assumée est de tout fusionner et uniformiser à marche forcée. Dès juin 2017, le souhait est d'effacer toutes les différences, pour *harmoniser* l'ensemble des interventions à l'échelle du Grand Est. On retrouve effectivement ces deux termes 8 fois et 15 fois respectivement dans le document budgétaire, tandis que les termes Alsace, Lorraine, ou Champagne-Ardenne ont pratiquement disparu.

Le *processus de convergence* touchera 700 dispositifs, allant des aides aux lycéens à la révision des partenariats de coopération internationale. Autre exemple, la taxe d'immatriculation va augmenter pour les Alsaciens. Le souhait de Philippe Richert est de fusionner l'ensemble des dispositifs à l'échelle du Grand Est d'ici juin 2017, sans avoir mené le moindre audit sur la pertinence de cette stratégie.

Par ses orientations budgétaires, le Grand Est manifeste la volonté de suivre le modèle centralisateur dans lequel l'Etat est lui-même embourbé. En négligeant la dimension rhénane de l'Alsace, la logique d'uniformisation des politiques risque de créer le même type de problème que celui de l'écotaxe poids lourds. Alors que cette taxe était plutôt favorablement accueillie en Alsace du fait de la présence de transit européen, elle était rejetée en Bretagne, non affectée par ce problème. La centralisation des institutions en France a rendu impossible l'expérimentation du dispositif en Alsace. L'Etat, au lieu de s'adapter intelligemment aux situations locales, uniformise ses interventions et finit par les imposer dans des situations inadaptées.

Au final, la logique d'affrontement et de rapport de force prime sur la coopération. Et c'est également ce qui se passe avec la fusion des régions. Le dernier exemple en date est le conflit autour de l'ADIRA, l'agence de développement économique. Alors que les conseils départementaux souhaitent conserver cette institution dans un cadre spécifiquement alsacien, la région Grand Est tente de mettre la main dessus.

Les orientations actuelles du Grand Est s'inscrivent dans une tendance centralisatrice, qui ignore les spécificités de l'Alsace. Au lieu de valoriser les marques Alsace, Lorraine, ou Champagne, le Grand Est propulse son logo dans les grands événements sportifs (football, basket, tennis), dans des événements organisés à la CCI, etc. A grand coups de dépenses marketing, la région tente de se substituer à l'Alsace dans les esprits. Cela confirme la prévision de l'institut Jacques Delors (décembre 2015), qui prédit à terme une *dislocation des images régionales*.

Au contraire d'une région hors-sol, qui néglige sa spécificité économique, l'Alsace a besoin d'une *greffe du Rhin*. Pour cela, la création d'une collectivité alsacienne capable d'en prendre la mesure est plus que jamais indispensable. J-PA

Évolution de la régionalisation en Europe, les grandes tendances

(Par Jean-Pierre Berg) - Le contexte. D'entrée de jeu, il faut avoir à l'esprit que :

- la régionalisation est un phénomène relativement récent. Jusqu'il y a peu, il n'y avait que des Etats centralisés ou des Etats fédéraux.
- la régionalisation, c'est-à-dire l'attribution de compétences propres à des espaces géographiques intermédiaires entre les Etats et le niveau communal ne concerne pas vraiment les Etats fédéraux (qui par définition sont plus que régionalisés), ne concerne pas non plus les Etats membres dont la petite taille (Luxembourg, Malte, Pays Baltes, Slovénie..) ou la faible population sur de grandes superficies par exemple la Suède, la Finlande, ne justifient pas un processus de régionalisation ;

En matière de régionalisation au sein de l'UE, il faut distinguer la période de plus ou moins 30 ans allant des années 1980 à 2008, très positive pour la régionalisation et la période après 2008, plus difficile.

B. Pour mémoire, la période des années 1980 à 2008 a été marquée par l'approfondissement de la construction européenne. Ce sont les années Delors (1985/1995) avec :

- la mise en œuvre du traité de Maastricht et la réalisation du marché unique en 1992 encadré par des politiques d'accompagnement vigoureuses (fonds structurels/environnement/recherche qui ont incité à la régionalisation ;
- c'est aussi le Traité de Maastricht qui a prévu la création du Comité des régions, organe consultatif où siègent des présidents de régions et des maires. Il émet des avis - qu'il souhaite voir repris par le Parlement européen et le Conseil - sur toutes les propositions de la Commission européenne qui touchent les intérêts des autorités régionales et locales de l'Union ;
- c'est aussi l'introduction de l'euro en 2002 ;
- c'est l'élargissement en 2004 et 2007 aux pays d'Europe centrale et orientale.

2008.

La période que nous vivons depuis 2008 est plus difficile. Elle est marquée par les conséquences de la crise financière et économique déclenchée en 2007/2008. Elle a entraîné une croissance faible et divergente dans l'Union. En conséquence, elle a aussi rendu difficile pour beaucoup de pays la réduction de leurs déficits publics et donc leur endettement conformément aux critères de Maastricht. (Pays du « Club Med. » : Grèce, Portugal, Espagne, mais aussi la France et l'Italie...

D-1. Dans les années 1980/1990 même les pays les plus centralisés, les plus réservés par rapport à la régionalisation ont pris des mesures dans ce sens. Pourquoi ? Deux raisons expliquent cette démarche.

1. des raisons d'efficacité

- Tous les Etats se sont rendu compte que dans l'Europe sans frontières du marché unique, ce ne sont pas seulement les entreprises qui sont en concurrence mais aussi les Etats et leurs structures politiques et administratives (villes, provinces, régions...). Les citoyens/contribuables ont poussé la classe politique à rationaliser les structures administratives, à trouver l'organisation la plus efficiente, celle qui permet de faire le plus d'économies tout en étant performante.
- Les Etats qui n'ont pas fait les réformes nécessaires ont des dépenses administratives de fonctionnement par habitant plus importantes que les Etats vertueux. Ces derniers peuvent utiliser les économies budgétaires faites suite aux réformes à des fins d'investissement productif.
- A l'inverse, l'absence de réforme en matière d'organisation administrative est une des explications pour une dette et des déficits publics élevés. C'est ainsi que se creusent les écarts entre les Etat. La France a pris un retard important en la matière.

2. des avantages à 3 niveaux

La plupart des études (notamment celles du « Zentrum für europäische Wirtschaftsstudien à Mannheim ») démontrent qu'une régionalisation importante et à fortiori un système fédéral comportent un avantage à 3 niveaux : politique ; économique ; culturel et que le niveau régional est le plus pertinent dès que le pays atteint une certaine taille.

- **niveau politique** : c'est un système plus démocratique en raison de la proximité des citoyens par rapport aux centres de décision. L'interaction entre les citoyens et les décideurs est facilitée ; la vie politique au niveau régional est stimulée en permanence. L'autorité régionale, qui connaît le mieux la réalité régionale, a la capacité de décider dans des

domaines qui concernent la vie quotidienne des gens. Elle est donc plus efficace et plus représentative.

- **niveau économique** : c'est un système qui implique davantage les acteurs économiques régionaux. Il les rends plus responsables, fiers d'être les moteurs du développement de leur espace régional. Ils se sentent donc davantage partie prenante du développement de leur région. Cela se traduit par un dialogue plus constructif entre les acteurs qui ont à priori des intérêts différents : patronat/syndicats/autorités régionales. La proximité les rend conscients de l'intérêt commun par rapport aux problèmes à régler et aux projets d'avenir.

- **niveau culturel** : c'est un système qui assure un meilleur respect de l'identité régionale (langue, architecture, histoire...) et surtout sa valorisation dans tous les domaines. Par exemple par la mise en place et une utilisation optimale des moyens audiovisuels régionaux qui tiennent davantage compte de ces préoccupations. Ceci permet par ailleurs d'utiliser l'identité régionale comme vecteur du développement économique.

D - 2. En matière de régionalisation, le constat fait dès les années 1980, c'est que la situation en Europe est très hétérogène parce que le contexte est très hétérogène. De nombreux pays d'Europe ont pris depuis plus de 30 ans des mesures de décentralisation/régionalisation. C'est un chantier ouvert en permanence. Certains Etats membres approfondissent, d'autres freinent. Un survol rapide montre un paysage varié. D'une manière générale les pays régionalisent en fonction de leur situation propre suivant leurs besoins compte tenu de leur superficie, population, homogénéité, histoire. Il en découle qu'un certain nombre de pays ne sont pas concernés compte tenu de leur taille ou d'autres caractéristiques. Nous n'en parlerons pas. A noter à titre d'exemple que dans l'Union il y a :

- 3 pays fédéraux (Allemagne, Autriche, Belgique) ;

- 2 pays régionalisés (Italie, Espagne) ;

- de nombreux cas particuliers comme le Royaume-Uni ou le Portugal :

1. Le Royaume-Uni a décidé en 1998 d'une dévolution avec compétences importantes pour l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord. Il a organisé un référendum sur l'indépendance de l'Ecosse avec le résultat que l'on sait.

2. Le Portugal tout en étant un pays unitaire reconnaît la spécificité de Madère et des Açores.

D'autres cas pourraient être cités. Les pays d'Europe centrale qui ont adhéré à l'union en 2004 ont également décentralisé et renforcé l'échelon local se débarrassant ainsi du passé communiste caractérisé par la centralisation administrative . Par exemple :

3. La Pologne a réalisé en 2000 une réforme régionale de grande ampleur créant comme en France des régions (Voïvodies) avec à leur tête des préfets nommés (Voïvodes) et des présidents (maréchaux) élus.

3. La France n'est donc pas le seul pays à s'interroger sur l'organisation idéale. Le problème c'est que c'est une interrogation permanente. En effet, que d'hésitations entre les premières décisions de régionalisation en 1982 puis en 2003 et aujourd'hui. Cela ressemble à la procession d'Echternach au Luxembourg, à savoir 2 pas en avant et 1 pas en arrière. Qu'il s'agisse de la création du « conseiller territorial » ou de l'abolition de la clause de compétence générale etc...

E. A partir de 2008, deux facteurs sont à l'origine « du coup de frein » et de la réorientation que l'on observe en matière de régionalisation en Europe.

1. D'une part les conséquences budgétaires au niveau régional et local de la crise financière puis économique qui se poursuit depuis 2008, entraînant des mesures dites « d'austérité » qui ont conduit à un désenchantement par rapport à l'Europe
2. D'autre part les conséquences politiques des exigences de « toujours plus » de régionalisation et d'autonomie » de certaines régions, voire des demandes d'indépendance

E.1 En ce qui concerne les conséquences budgétaires de la crise, les réponses des Etats Membres sont diverses au vu de leurs situations et de leurs besoins spécifiques. En tout état de cause,

- la crise a rendu nécessaire la simplification des structures politico-administratives ;
- elle a conduit à réfléchir sur différents moyens de réduire, fusionner etc..., les niveaux d'administration locale, intermédiaire et régionale afin de réduire les coûts, réduire les déficits et donc l'endettement
- elle a conduit des Etats membres à renforcer parfois les pouvoirs de l'échelon central (national) pour assurer un contrôle strict des dépenses publiques. Ce contrôle des dépenses publiques entraîne un plus grand contrôle des dépenses des autorités régionales et locales - je vous invite à voir les commentaires de la cour des comptes française sur le recrutement et la gestion du personnel des collectivités locales et régionales en France -. Il y a donc un lien étroit entre la crise financière survenue en 2008 et les changements intervenus au niveau régional et local

il ne s'agit plus seulement comme dans les années 1980 et 1990 de régionaliser pour gagner en efficacité sur tous les plans, mais de se réorganiser pour survivre face au danger du surendettement et des déficits. Les orientations de réforme choisies par les Etats membres sont diverses :

- a) Aux 2 extrêmes, la Hongrie a recentralisé les compétences données en 2002 aux comtés ; la Belgique à l'inverse a renforcé le système fédéral en faisant de la région de Bruxelles capitale une région à part entière;

b) Un nombre important d'Etats Membres a choisi de donner la priorité à la simplification des structures administratives au niveau local/communal plutôt qu'au niveau régional. Deux pistes ont été explorées :

- plusieurs pays ont mis en œuvre des mesures radicales de fusion de plusieurs municipalités en créant de nouvelles entités de dimension et de compétence plus grandes ;
- d'autres Etats Membres ont choisi la voie coopérative: ex les communautés de communes en France et les métropoles. Ces associations de communes peuvent être plus ou moins étroites, avec coordination et maintien des administrations communales existantes ou création d'entités nouvelles chargées des compétences des municipalités membres. C'est ainsi que :
- le Danemark a réduit ses 275 communes à 98 et ses 14 comtés à 5 régions ;
- l'Irlande a fait passer le nombre de ses municipalités de 114 à 31 ;
- la Grèce a fait passer le nombre de ses municipalités de 1034 à 325 avec une réduction des préfectures de 50 à 13.

c) La voie choisie par la France pour rationaliser son organisation territoriale a consisté à stimuler l'intercommunalité, créer des métropoles et réduire le nombre de régions métropolitaines de 22 à 13 - essentiellement par regroupement/transfert de régions existantes mais en maintenant les départements.

Certains regroupements sont judicieux, d'autres franchement critiquables tel la création du « Grand Est » qui regroupe 3 régions vivant chacune leur vie propre jusqu'ici (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) sans grands liens culturels et économiques.

d) Un nombre non négligeable d'Etats membres - et pas seulement les plus petits (dont la taille, on l'a dit, ne se prête pas à la régionalisation) - sont faiblement régionalisés. Leur solution c'est

- une régionalisation purement administrative comme en Croatie, en Grèce, en Hongrie, en Irlande, aux Pays-Bas, en Slovaquie ; ou
- une régionalisation monosectorielle (Danemark/santé); ou partielle (Finlande/Aaland-Portugal/Açores)

E - 2. En ce qui concerne les conséquences politiques des demandes pour approfondir la régionalisation dans les pays où elle est déjà forte, on peut faire les observations suivantes : La crainte de dérives « indépendantistes » est réelle au niveau des autorités centrales de plusieurs Etats membres. Il faut noter à cet égard qu'à l'exception de la Flandre, les pays fédéraux, en général, parce qu'ils organisent le partage formel des compétences législatives et budgétaires entre leurs entités fédérées et le pouvoir fédéral, limitent le danger indépendantiste. Ils n'ont pas eu non plus à procéder à des réorganisations face à la

crise, ce qui montre qu'une organisation fédérale a une flexibilité interne pour s'adapter. Paradoxalement c'est la crise économique et financière qui pousse certaines régions riches à vouloir se désolidariser, à ne pas vouloir partager le destin d'autres régions de leur pays affecté par la crise. C'est le cas de la Catalogne et du Pays basque en Espagne ; c'est le cas de l'Ecosse au sein du Royaume uni ; c'est aussi le cas de la Lombardie, et de la Flandre. En Italie et en Espagne, on assiste à un vrai « coup de frein » en matière de régionalisation. Dans ces 2 pays, l'Etat central essaye de reprendre la main, essentiellement pour contrôler et limiter les dépenses publiques, mais aussi pour limiter les risques sécessionnistes. L'Italie par son acte n° 56/2014 a transformé le rôle du niveau intermédiaire des provinces en vue de les éliminer à terme. Parallèlement elle a créé 10 métropoles urbaines. Elle a limité les domaines de compétence législative des régions. Elle a transformé la seconde chambre -le Sénat- sans en faire explicitement une chambre des régions. Ce faisant le processus de passage d'un Etat régionalisé vers un Etat fédéral a été bloqué. Le référendum du 4 décembre décidera de l'orientation souhaitée par les électeurs.

L'Espagne au contraire a renforcé le rôle des « diputaciones » (départements/conseils provinciaux) en leur confiant un rôle au niveau des communes et de l'intercommunalité. Les demandes d'indépendance exprimées par le Pays basque et par la Catalogne (l'organisation de référendum...) se heurtent à la constitution espagnole et donc au pouvoir central qui se crispe.

L'Ecosse est dans une situation différente puisqu'au Royaume uni. il n'y a pas de constitution écrite qui fixerait la règle. Le risque d'un référendum en faveur de l'indépendance est réel. C'est pourquoi, le pouvoir central à Londres a donné et promis à l'Ecosse une plus grande autonomie encore en échange du statu quo. Est-ce que cela sera suffisant avec le Brexit dont les négociations commenceront au printemps 2017 !!!

De toute manière, il faut rester lucide.

Au niveau des institutions européennes, c'est le Conseil Européen des chefs d'Etats qui a le dernier mot en matière d'adhésion d'un nouvel Etat membre puisqu'il faut l'unanimité dans ce domaine. C'est pourquoi je ne vois pas l'Espagne ou un autre Etat Membre se saborder en acceptant un nouvel Etat Membre qui a fait sécession dans son propre pays d'origine.

F. La France a fait ses choix en matière de réforme territoriale en 2014 et 2015.

La France a entre autres décidé, sans consultation populaire, de réduire le nombre actuel de régions métropolitaines de 22 à 13. A bien y réfléchir, la question du regroupement des régions n'est pas prioritaire. Des réformes beaucoup plus radicales devraient être faites pour aboutir à une organisation territoriale plus efficiente, moins coûteuse et surtout plus durable. Il faut éviter d'aller de réforme en réforme permanente. Nos concitoyens souhaitent la stabilité dans la durée. Il suffit de prendre exemple :

- sur les Etats-Unis dont la constitution et l'organisation fédérale datent de 1787;

- sur la Suisse qui n'a pas changé son organisation depuis 1848;
- sur l'Allemagne où rien n'a changé depuis l'adoption du « Grundgesetz » en 1949.

Une réforme durable devrait être guidée par les 2 objectifs suivants.

Premièrement. Réaliser une réforme globale qui comporte une redéfinition des compétences respectives des collectivités et de l'Etat pour éliminer pour toujours le millefeuille administratif et les doubles emplois avec les services de l'Etat. A cette fin, décider que le niveau régional est le niveau d'action territorial le plus pertinent, en conséquence :

- a) éliminer les départements en tant qu'assemblées élues autonomes en intégrant leurs compétences dans celles du conseil régional ;
- b) renforcer encore les compétences des intercommunalités et des métropoles urbaines ;
- c) transférer aux régions, toutes les compétences de l'Etat qui peuvent être mieux exercées au niveau régional en appliquant systématiquement le principe de subsidiarité qui est un gage d'efficacité ;
- d) transférer parallèlement aux régions les moyens budgétaires pour exercer pleinement leurs attributions.

A cette fin, agir à 2 niveaux :

- au niveau des recettes (laisser plus de recettes fiscales aux régions et leur transférer moins de dotations de l'État afin de limiter leur dépendance)
- au niveau des dépenses (plus de moyens d'action en harmonie avec des compétences accrues) ;
- e) permettre aux régions de prendre des actes juridiques réglementaires dans certains domaines de leurs compétences;
- f) réformer le mode d'élection, la composition et les attributions du sénat.

Deuxièmement. Rechercher le consensus et l'adhésion des parties prenantes. Cette réforme ne doit pas être imposée aux citoyens, mais doit être acceptée par la population. A cette fin, il pourrait être envisagé - en pesant les risques - d'organiser une consultation référendaire nationale dans le cas de nouveaux transferts de compétences plus importants de l'État aux régions . Ceci si l'on choisit de ne pas convoquer le Congrès des 2 chambres réunies. Il aurait fallu en tout cas prévoir une consultation référendaire régionale dans les cas de regroupements de régions, on ne peut en effet imaginer de mariage forcé en la matière sans consultation des populations intéressées. J-PB

Il y a 60 ans, quand l'Alsace rêvait des « États-Unis » d'Europe !

(Par Alain Howiller) – Seuls les incorrigibles optimistes peuvent penser que l'Europe se porte bien. L'Europe est, pour ainsi dire, au point mort... à moins que l'élection de Donald Trump et les conséquences qu'elle peut avoir sur les relations transatlantiques ne la réveille enfin !

Il est loin le temps où Charles Kupchan, Professeur de relations internationales de l'Université de Georgetown (Washington DC) lançait : « L'érosion de l'idéal européen est préoccupante, même pour les Etats-Unis... L'Union européenne est à l'agonie... L'Europe a besoin d'une nouvelle génération de dirigeants capables de redonner vie à un projet qui menace de rendre son dernier souffle... »

Une nouvelle génération ou une menace suffisamment forte pour que nos dirigeants retrouvent leurs esprits et acceptent de renoncer à cette part de souveraineté à laquelle, ils s'accrochent et qu'il est pourtant indispensable de sacrifier pour notre avenir commun. J'y pense d'autant plus ces jours-ci qu'un anniversaire oublié de la plupart de nos concitoyens vient nous rappeler un moment où l'histoire locale a rejoint... l'histoire européenne !

3.000 personnes mobilisées dans un hall!

Peut-être n'est-il pas inutile de se souvenir de ce que l'Alsace – et Strasbourg en particulier – ont vécu au mois de novembre 1957 : il y aura bientôt 60 ans! Le 17 novembre 1957, à 15 heures, au Wacken, dans l'un des halls de la Foire Européenne, plus de 3.000 personnes se sont retrouvées pour soutenir l'idée un référendum populaire en faveur de la... création des « Etats-Unis d'Europe ».

Il s'agissait pour, le « Congrès du Peuple Européen », le mouvement organisateur de la manifestation, de préparer le référendum qu'il avait organisé dans plusieurs villes d'Europe (à Milan, Francfort-sur-le-Main, Dusseldorf, Turin, Anvers, Maastricht, Lyon, Strasbourg et... Genève !). Il s'agissait de demander aux Strasbourgeois -notamment-, mais aussi aux électeurs de 54 autres communes alsaciennes, d'adopter, dans le cadre de ce référendum privé, une proclamation affirmant :

« Je me déclare partisan de la création des États-Unis d'Europe par une assemblée constituante élue au suffrage universel. Je désigne les personnes suivantes pour me représenter au premier Congrès du Peuple Européen »

Le nouveau » serment de Strasbourg « !

Celui-ci devait avoir lieu le 7 décembre 1957 -à Turin- et les délégués alsaciens choisis - dans le cadre du référendum - sur une liste de quarante noms, devaient y assister. Le référendum, organisé par les militants du « Congrès du Peuple Européen » et du « Mouvement Fédéraliste Européen », avec peu de moyens, mais avec beaucoup d'enthousiasme, avait été lancé par cette rencontre au Wacken.

Les participants, debout, y adoptèrent le « nouveau Serment de Strasbourg » : « Nous n'aurons plus désormais ni trêve ni repos avant que ne soit réunie une assemblée constituante européenne élue au suffrage universel ».

Et la rencontre de se conclure sur l'Ode à la joie de la 9ème symphonie de Beethoven, qui deviendra par la suite hymne officiel européen, à l'initiative, de Pierre Pflimlin, devenu Président du Parlement Européen.

26.000 Alsaciens pour les États-Unis d'Europe !

Le référendum eut un succès d'estime et en Alsace près de 26.000 citoyens se rendirent aux urnes pour souscrire à la déclaration.

Dans un ultime effort pour mobiliser, le professeur de droit Michel Mouskhely, l'un des responsables de la manifestation, avait lancé : « Si la population strasbourgeoise vote en masse en faveur des Etats-Unis d'Europe, alors les hommes d'Etat trouveront dans cet appui populaire la force qui leur est nécessaire pour nous conduire au haut de la route qu'ils ont choisi... Si elle s'abstient, alors l'unification européenne sera retardée de vingt ans, c'est-à-dire qu'elle sera remise sine die, car nous n'avons plus vingt ans à perdre... »

À Turin sur les traces de Garibaldi !

« En route vers les Etats-Unis d'Europe » sera le slogan du Congrès du peuple européen qui se réunira le 7 décembre, dans l'élégant et somptueux Palais Carignano, à Turin, là même où, un siècle plus tôt Garibaldi avait proclamé l'unité italienne !

Quelques mois après le drame algérien suivi de la politique de la chaise vide menée par la France mettaient l'idée des Etats-Unis d'Europe entre parenthèses. Elle ne s'est jamais réellement réalisée depuis et lorsqu'il y a quelques mois, Ursula von der Leyen avait évoqué l'objectif des Etats-Unis d'Europe, elle s'était fait vertement rappeler à l'ordre par... Angela Merkel!

Il y a près de 60 ans, ils n'étaient pas rares, ceux qui y croyaient. C'était hier. L'idée est-elle définitivement perdue ? AH

L'allemand est aussi une langue de France

(Par Gilbert Dalgalian) - Le linguiste se trouve dans cette position singulière de devoir enfoncer des portes ouvertes - des évidences donc - que la politique et les idées reçues s'acharnent à refermer, à verrouiller.

C'est pourquoi il m'appartient de rappeler ces évidences, car les idées reçues sont aussi résistantes que des verrous. Et au-delà des évidences, il me faut également désamorcer ces idées reçues et les phobies sous-jacentes.

D'abord les évidences :

L'Alsace et la Moselle ne sont pas les seules régions qui pratiquent une variante germanique autre que l'allemand standard. Il est utile de se remettre en mémoire le recours respectif au standard et à la langue locale dans l'ensemble des pays germanophones.

En Allemagne les locuteurs badois, wurtembergeois et bavarois - même lorsqu'ils pratiquent leur langue régionale à l'oral - basculent vers le standard lorsqu'ils passent à l'écrit. Pourquoi ce basculement ?

Souvent pour être compris d'un public plus large : 100 millions de locuteurs germanophones natifs, ce qui fait de l'allemand la première langue dans l'espace européen. Mais aussi et surtout parce que le standard permet de couvrir bien des domaines que la langue régionale, même vivace et largement pratiquée comme en Bavière, ne couvre pas.

Quels domaines ? Une grande partie de la sphère professionnelle et commerciale, la quasi-totalité de la sphère administrative, l'essentiel des activités et disciplines scolaires et universitaires et la plupart des activités littéraires et journalistiques. Cela, même quand des auteurs maintiennent contre vents et marées une littérature, une poésie et une presse en langue régionale. Il existe même de grands noms pour illustrer cela. Pour l'Allemagne je ne citerai que Ludwig Thoma comme écrivain et humoriste en langue bavaroise.

La situation en Autriche est assez semblable à celle de l'Allemagne du Sud et je ne m'y étendrai pas.

Regardons plutôt le paysage linguistique très révélateur de la Suisse alémanique. Non seulement le peuple y pratique le « Schwitzerdütsch » à l'oral, mais en outre le Schwitzerdütsch diffère passablement d'un canton à l'autre. Un astrophysicien suisse renommé, le Professeur Zwicky, qui passait pour un polyglotte recordman et à qui on demandait un jour combien de langues il parlait, répondit : « Ich spreche mein Glarus-Dialekt in 36 Sprachen ».

Mais laissons là l'anecdote révélatrice et voyons plutôt ce qui se passe quand les locuteurs de Suisse alémanique passent à l'écrit. Ils basculent vers le standard allemand pour exactement les mêmes raisons que les Bavarois et les Autrichiens. Mais avec une différence de taille : ils ne disent pas qu'ils passent au « Hochdeutsch », mais au « SCHRIFTDÜTSCH », ce qui est doublement révélateur.

Le terme de « Schriftdütsch » révèle dans un même mouvement leur dépendance complète par rapport à l'allemand dans toute une série de domaines et la stricte limitation de leur recours à l'allemand pour les seuls domaines où l'allemand est incontournable.

En outre, cela se prolonge parfois même à l'oral, par exemple dans des situations professionnelles plus formelles impliquant des germanophones non suisses ou des étrangers. Là les Suisses diront « Reden wir nun Schriftdütsch » ... ».

Revenons maintenant en France : est-ce que les locuteurs de l'alsacien ou du francique mosellan ont moins de raisons que les autres germanophones de basculer vers le standard allemand lorsqu'ils passent à l'écrit ?

Certes la plupart de leurs besoins – professionnels, administratifs, scolaires et autres – sont couverts par le français. Pourtant lorsque le passage d'un oral alsacien à un écrit de la même famille de langue s'avère nécessaire, utile ou simplement agréable, cet écrit pourrait et devrait être en allemand standard. Les DNA et le quotidien L'Alsace ont eu longtemps une édition bilingue faisant une large place à l'allemand. Hélas les politiques linguistiques et la disparition de nombreux vieux locuteurs ont abouti à cette régression : la presse quotidienne bilingue n'existe plus ; elle est remplacée par un petit encart quotidien en allemand.

A ce point précis je souhaite montrer pourquoi ce serait une hérésie de vouloir opposer l'allemand à l'alsacien : ce serait se tirer une balle dans le pied, car – ici comme ailleurs –

l'allemand est le fond de réserve et le prolongement naturel de l'alsacien.

D'abord un rappel historique indispensable : comme le souligne le sociolinguiste Dominique Huck, pendant très longtemps ni le côté officiel français, ni les locuteurs alsaciens n'ont fait de distinction entre le parler oral et le standard allemand ; « jusqu'à la fin du XIXe siècle, nous dit Dominique Huck, c'est le terme ' Ditsch' ou 'Deutsch' » qui est utilisé pour désigner les formes parlées **et** les formes écrites en standard.

Paradoxalement, c'est sous le 2e Reich après 1870 que, l'Alsace n'ayant pas le même statut politique que les autres régions de l'empire, apparaît l'expression « Elsässerdeutsch » et plus tard « Elsässisch ». Mais c'est — bien plus tard - la politique linguistique française qui va s'engouffrer dans ce distinguo pour mieux estomper le lien organique entre l'oral alsacien et l'écrit allemand.

Quand donc a eu lieu la première entrée - largement occultée et pourtant massive - de la langue allemande dans l'univers français ? Mais c'est bien sûr, à partir de 1648, date du premier rattachement de l'Alsace au royaume de France en application de la Paix de Westphalie. On peut donc attribuer à la diplomatie et aux interventions armées de Richelieu d'abord, et à Mazarin ensuite, l'entrée de la langue allemande dans le royaume de France.

Revenons au présent : un écrit en alsacien n'est pas rare certes, mais il se pratique dans des domaines plus limités que l'allemand. Là se pose la vraie question de fond : d'où vient le peu de place réservé à l'allemand en Alsace et en Moselle ? Cela à l'inverse, notons-le, des situations observées en Allemagne, en Autriche, en Suisse et même au Luxembourg.

La raison linguistique plaiderait pour des usages similaires ici aussi. Il faut donc chercher ailleurs les racines de cette exclusion de facto de l'allemand pour le passage à l'écrit chez les locuteurs de l'alsacien et du mosellan. Exclusion qui n'a d'équivalent que la 'défrancisation' - la « Entwelschung » - pratiquée par les nazis entre 1940 et 1945.

Exclusion de facto ? Oui, cent fois oui ! L'allemand ici est non seulement absent des écrits professionnels et commerciaux, mais il est en outre insuffisamment promu dans l'institution scolaire et universitaire.

Insuffisamment par rapport aux nombreuses relations de l'Alsace et de la Moselle avec leurs voisins allemands et suisses ; insuffisamment au vu du grand nombre d'emplois transfrontaliers perdus, soit par manque de bilingues, soit parce que les bilingues alsaciens n'ont plus la maîtrise du standard.

Un recul, à mes yeux grave, de l'éducation bilingue a eu lieu lorsque l'ORBI - Office régional pour le bilinguisme en Alsace - a été remplacé par l'OLCA dont la marque a consisté à délaissier l'allemand sous le prétexte de se concentrer sur l'alsacien. Comme si les deux formes n'étaient pas complémentaires, « les deux faces d'une même médaille », a écrit justement Pierre Klein. Comme un signe de ce changement, tandis que l'ORBI me sollicitait régulièrement pour animer conférences et séminaires sur les avantages et les conditions d'une éducation bilingue, avec l'OLCA je n'ai plus été appelé à servir cette cause.

Quant à la politique scolaire officielle, elle vient encore aggraver cette insuffisance : le nombre de filières bilingues précoces français/allemand - bien qu'en progression en Alsace depuis peu - ne correspond ni aux potentialités (car l'alsacien est la mieux placée des langues régionales de France en nombre de locuteurs), ni aux besoins économiques, commerciaux et professionnels - de l'Alsace. La situation en Moselle est encore pire.

Je reviens donc à ma question : Pourquoi tant d'exclusion qui frise l'ostracisme ?

Idées reçues et phobies :

Les idées reçues reposent sur deux axiomes erronés.

Premier axiome erroné : le monolingue aurait une meilleure maîtrise du français et une seconde langue nuirait à sa compétence en langue dite nationale. Il m'appartient de combattre cette idée que malheureusement certains enseignants ont encore en tête. Car c'est exactement le contraire qui est vrai. Pour plusieurs raisons.

1er cas : quand un enfant a acquis des rudiments de langue alsacienne à la maison, il ne doit pas être traité comme une *tabula rasa* par l'école : l'éducation doit au contraire exploiter ses acquis linguistiques. Sinon cela entraîne un déficit cognitif, un manque à gagner grave et parfois déstabilisant.

Dans le cas contraire où l'enfant n'a pas bénéficié d'une transmission familiale de l'alsacien et qu'il découvre et acquiert cette langue à la maternelle, ce n'est pas seulement une langue de plus à apprendre (comme ce serait le cas au collège ou au lycée).

Il s'agit d'autre chose : une seconde langue précoce est une véritable formation cérébrale et intellectuelle. Pas seulement une ouverture et un complément de culture comme les langues scolaires tardives du collège ou du lycée.

Pourquoi parler de formation cérébrale ? Parce qu'à cet âge précoce on n'acquiert pas la

langue de façon consciente et volontaire, mais dans le vécu des jeux et des interactions, des comptines et des chansons. De telle façon que l'enfant pratique des allers-retours permanents entre ses deux langues inconsciemment et de plus en plus efficacement, sans traduire ni réfléchir, mais dans une libre reformulation de ce qu'il ressent ou veut exprimer. Avec ses affabulations et ses omissions volontaires.

Ces allers-retours permanents l'amènent à saisir que derrière des formes différentes s'expriment des contenus identiques. Ce, malgré quelques différences culturelles. Donc l'enfant en classe bilingue précoce a très tôt touché du doigt à la fois la relativité des formes et des mots et l'universalité très large des contenus et des sentiments. Voilà une formation de l'esprit qu'aucune acquisition tardive ne garantit avec autant de profondeur et d'efficacité qu'une éducation bilingue précoce.

Ainsi l'enfant apprend dans un vécu que l'Autre n'est autre qu'une variante humaine comme moi. Et qu'il s'exprime comme moi avec ses différences.

L'avantage que donne la maîtrise d'une seconde langue, Goethe l'avait déjà énoncée en son temps : « on ne connaît bien sa langue que lorsqu'on en parle d'autres ».

Les arguments avancés par les officiels de l'Education nationale des années d'après-guerre étaient : 'Les dialectes ne sont pas de vraies langues ; elles n'ont pas de grammaire'. Ceci n'est rien d'autre qu'une ineptie. En effet la grammaire n'est pas cette description de la langue que prodigue l'école primaire.

La grammaire arrive dans un cerveau d'enfant à l'oral et avant l'école, dès qu'il observe, engrange et reproduit les féminins, les pluriels, les formes des verbes, les constructions de phrases, l'ordre des mots, les prépositions ou les déclinaisons. C'est toute cette morphosyntaxe que l'enfant a intériorisée, automatisée entre zéro et sept ans ; c'est justement cette dimension de la langue qui devient plus difficile à acquérir après l'âge de 7 ans.

Bref, une langue sans grammaire, ça n'existe pas. De plus, on parle une langue de façon d'autant plus fluide qu'on a acquis les automatismes grammaticaux dans un âge tendre.

Or la construction d'automatismes linguistiques dans une langue maternelle - ou dans deux langues - est ensuite transférable à d'autres langues : ce sont les automatismes de la tendre enfance qui permettront la construction de nouveaux automatismes pour les langues tardives du collège et du lycée. Ce qui fait du bilingue précoce **un plurilingue en herbe** parce que,

disposant d'un double stock de sons, de mots et de structures, ses transferts à d'autres langues seront plus aisés et plus rapides que chez le monolingue. On n'est pas meilleur francophone parce qu'on est monolingue. C'est le contraire !

Second axiome erroné : le locuteur monolingue serait un meilleur citoyen que les autres. Cela n'est jamais exprimé de cette façon explicite, mais c'est toujours sous-jacent. Or cela fait bon marché de tous nos auteurs, artistes, savants, chanteurs et comédiens – dont les noms pullulent sur nos écrans et dans notre histoire – qui ont enrichi la création française grâce à leur bilinguisme et leur biculturalisme originels.

Sans parler de tous ces 'Morts pour la France' qui étaient des locuteurs d'une langue africaine ou autre et pour qui le français était leur seconde langue.

Ces deux axiomes sont des constructions. Elles ont été élaborées au fil du temps et des méandres et palinodies de l'Histoire. Elles n'ont aucune base en sciences humaines. Pourtant si elles ont trop longtemps intoxiqué la pensée – ou la non-pensée — c'est que derrière les idées reçues se cachent des phobies tenaces.

Un premier indice de ces phobies – un indice subtil, mais omniprésent – se présente dans l'exclusion quasi systématique des accents régionaux chez les présentateurs et les chroniqueurs de nos médias. Exclusion que l'on n'observe ni sur les chaînes allemandes, suisses ou autrichiennes, ni d'ailleurs dans les pays non germanophones. Pourtant on accepte et on apprécie dans nos médias les accents des étrangers qui parlent français, souvent assez correctement. Ce qui signifie que l'exclusion ne vise que les accents de France
... .

Ici il convient de noter que les locuteurs d'une langue régionale de France ne perdent pas tous leur accent, pourtant dévalorisé dès l'école. Les méridionaux occitanophones et basques, par exemple, se font un plaisir de conserver leur accent : ce n'est pas parce qu'ils seraient incapables de s'en débarrasser puisque beaucoup le font ; non, c'est une forme de résilience culturelle que de marquer son occitanité, même lorsqu'on ne parle plus l'occitan. Mais l'exclusion des accents n'est qu'un indice. Il y a plus grave.

La phobie anti-langues (et celle anti-accents qui n'est que la partie émergée de l'iceberg) est la traduction d'un verrou idéologique plus profond que l'on peut formuler ainsi : le nivellement linguistique serait indispensable à l'unité de la nation française.

Nous voilà au cœur du blocage : on recherche l'unité et l'égalité dans l'uniformité totale des

citoyens ; on accorde au nivellement linguistique et culturel des attributs qu'il n'a pas. Le nivellement linguistique n'est pas synonyme de démocratie ni de république : le nivellement linguistique est synonyme de non-respect du peuple dans ce qu'il a de plus profond, son parler. Or le respect est un principe politique majeur, il est le fondement de toute démocratie.

Dans le cas de l'exclusion de l'allemand en Alsace, la pulsion de nivellement s'est appuyée sur un lourd passé de guerres franco-allemandes. Mais n'est-il pas venu le temps de faire bien faire la distinction entre langue et histoire, entre passé et présent ?

L'Union européenne n'est-elle qu'un mot vide de sens ? Et l'amitié franco-allemande affichée n'est-elle qu'un gadget pour grandes mondantités internationales ? Il est temps de dépoussiérer la perception de notre voisin et de dépolluer l'atmosphère ambiante des miasmes du passé. Et il est temps aussi de redonner à la langue allemande sa place de choix non seulement comme langue du voisin et ami, mais aussi comme langue écrite et arrière-plan culturel des locuteurs de l'alsacien et du mosellan, lorsqu'ils le désirent.

Comme d'autres l'ont déjà dit, cela exige une politique linguistique volontariste de grande envergure. Un renversement de perspective profondément humaniste !

Oui, l'allemand est un aussi une langue de France. Et que vivent et prospèrent les classes bilingues précoces français/allemand/alsacien ! G.D. 19.11.2016

Raisons d'Alsace

(Par Pierre Klein) - À ceux qui consentent à la disparition institutionnelle de l'Alsace

Toute identité est d'abord personnelle. Elle naît de l'identification, des identifications que chacun fait tout au long de son existence faisant naître sentiment d'appartenance et sentiment de différence. Ce faisant, elle est multiple et évolutive. L'identification elle-même s'opère largement au travers de la socialisation qu'elle soit anticipée, primaire ou secondaire. Les identités sont des constructions et non un fait de nature.

Mais qu'en est-il de l'identité collective ? Elle n'existe pas en soi ! Il n'y a d'identité collective que dans la rencontre d'identités personnelles, d'individus mettant en commun

sentiment d'appartenance et volonté d'être, de vivre et d'agir ensemble. Avant de reposer sur des données objectives, ethniques, comme la langue, la culture l'histoire et le territoire, l'identité collective est subjective. Elle est ressentie ou elle n'est pas. Elle est voulue ou elle n'est pas.

Il en va ainsi de l'Alsace ! Il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans identification alsacienne. Il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans socialisation alsacienne construisant sentiment d'appartenance et volonté d'être, de vivre et d'agir ensemble. Et comme la socialisation est amplement le fait de la société, il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans stratégie identitaire alsacienne, sans transmission des éléments identificatoires alsaciens, toute chose qui relève de la collectivité alsacienne... qui devrait en relever.

L'Alsace n'existe pas en soi. Je ne peux pas la croiser dans la rue et lui serrer la main. Par contre, je peux la rencontrer au travers des représentations mentales qu'en ont les Alsaciens ou les non Alsaciens. L'Alsace existe individuellement dans la conscience qu'en ont des individus. Elle existe collectivement dans la mise en commun d'un imaginaire et dans un agir alsaciens.

Que l'on se pose donc la question de savoir comment l'on devient français. On le devient en faisant sien ce que l'on nous transmet de la France, en s'y identifiant. Et ce n'est pas la seule langue française qui fait de nous des Français. Sinon tous les francophones le seraient. Nous devenons Français par la culture et plus particulièrement par la culture politique par l'effet d'une sorte de formatage réalisé principalement par l'école et les médias. Et comme ces cultures, il faut bien le reconnaître, ne réservent que peu de place aux cultures « autres », des « autres », ces derniers voient leur identité se décomposer.

Si l'on est indifférent à cet état de fait qui donc veut que non seulement la culture « nationale » ne reconnaisse pas véritablement les cultures dites régionales, sans quoi elle se préoccuperait de leur vie et de leur transmission, alors on comprend que l'on puisse consentir à la disparition de la collectivité territoriale alsacienne et concevoir qu'une autre collectivité fasse tout aussi bien (ou mal) que ce qui existait.

Si l'on accepte le principe qui veut que la collectivité régionale n'a aucun ou que très peu de pouvoirs et de moyens non seulement pour pallier les déficits de la culture « nationale », mais surtout pour mettre en œuvre une véritable stratégie identitaire alsacienne à travers une socialisation alsacienne, alors on peut dire comme certains l'ont fait qu'une fusion avec d'autres régions ne menace pas l'identité alsacienne et que la réforme territoriale n'enlève

rien à cette identité.

Et l'on entend beaucoup ces derniers temps des élus proclamer que l'identité alsacienne n'est en rien menacée en prenant notamment pour exemple la fusion Pays de Bade/Wurtemberg dans les années 1950. Mais comparaison n'est pas raison. Rien où alors très peu de choses ne distinguaient ce qui ne s'appelait pas culture badoise ou culture wurtembergeoise.

Dans le cas contraire, ne faut-il pas saisir l'opportunité qu'offre le débat sur la réforme des collectivités territoriales pour appeler la France à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité mettant notamment fin à la méfiance traditionnelle envers les régions, et à une rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines, permettant en particulier à l'Alsace de mettre en œuvre toutes ses potentialités et de vivre à 360 degrés.

Au lieu de cela vous consentez non seulement à la dissolution institutionnelle de l'Alsace, vous ressortez aussi la vieille antienne du repli. Le seul repli que je connaisse est celui du communautarisme. C'est-à-dire celui qui exclut l'altérité et la pluralité. Celui du jacobinisme qui se traduit bien moins par une « francitude » ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, que par une francité repliée et fermée, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire, de sa culture, c'est-à-dire comme une ethnie. Autrement dit, les tenants du système nous font une belle projection. Le repli, c'est les autres. Dans les cours de récréation, on appelle cela « C'est celui qui dit qui est ! ».

Pourquoi avons-nous besoin d'une institution politique propre, d'un Conseil régional d'Alsace avec des pouvoirs et des moyens conséquents.

Bien entendu pour satisfaire au plus près les besoins propres à l'Alsace et gérer par nous-mêmes les intérêts particuliers de la région, qu'ils s'agissent d'économie, de transport, d'éducation, de formation, de coopération transvosgienne et transrhénane, de tourisme, de culture, de logement, d'environnement, de recherche, etc., c'est-à-dire tout ce qui n'est pas régalien, ce qui ne dépend pas expressément de l'Etat en vertu du principe de subsidiarité. Toute chose courante dans les démocraties européennes environnantes.

Mais avant tout c'est pour construire ou reconstruire l'identité alsacienne. Ce qui aujourd'hui manque le plus à l'Alsace, c'est l'identité alsacienne, à commencer par le partage d'une mémoire et d'une culture. La culture, la mémoire et l'identité, bien que recouvrant des

notions diverses, ont parties liées. Elles sont toutes des constructions qui sont largement réalisées et transmises par la socialisation. Contrairement à une idée très répandue, la transmission de la langue, de la mémoire et de la culture est bien plus l'œuvre de la société que de l'individu. En effet, **c'est au travers de la socialisation décidée par la société, et le pouvoir qu'elle se donne que sont transmises, en fonction d'une stratégie identitaire, les langues, les mémoires et les cultures.** Et si les langues, les mémoires et les cultures se perdent, c'est toujours par défaut de socialisation, c'est toujours par manque de politique linguistique, culturelle et identitaire au niveau de la collectivité, soit en raison d'une idéologie et/ou par manque de moyens et de pouvoirs. Qui d'autres que les Alsaciens eux-mêmes peuvent travailler au mieux à la construction d'une identité alsacienne.

Lorsqu'en avril 2015 Madame Lebranchu, ministre en charge des Collectivités territoriales de passage à Strasbourg déclarait « **Il ne faut pas confondre : la région est un outil institutionnel, pas un outil de reconnaissance culturelle ou historique.** » Elle illustre parfaitement le concept qui détermine la décentralisation en France. Les Régions anciennes ou nouvelles ne sont que des instances d'exécution de missions que l'Etat leur confie dans des domaines clairement définis. Elles ne sauraient reposer sur des fondements historiques ou culturels. Comme d'ailleurs, elles ne sauraient disposer de capacité d'initiative propre ni des compétences nécessaires et de moyens suffisants permettant une gestion différenciée des territoires selon des modes d'organisation variés pour mieux tenir compte des spécificités économiques, sociales, mais aussi identitaires, culturelles et linguistiques des populations et des territoires. Le seul souci qui préside au contour des régions n'est donc que la taille pour, nous dit-on, gagner en efficacité économique et pour faciliter la mise en concurrence avec les régions européennes. Pour notre part, nous ne croyons pas à cette galéjade. Personne n'ayant réussi à nous convaincre du contraire, nous restons incrédules. Sous-jacent au propos de la ministre : la France n'a qu'une histoire, n'a qu'une culture, unique et particulière toutes les deux. Quant à l'histoire des Alsaciens, des Bretons, des Basques... quant à leur culture... les régions n'ont rien à voir avec cela. Si encore ce qui n'est pas confié aux régions était assumé par l'Etat, mais comme dit le jacobin : la République connaît, mais ne reconnaît pas !

Que l'on ne s'y trompe. C'est bien parce qu'en amont l'identité collective française est ce qu'elle est, qu'en aval il y a une impossibilité française de reconnaître la propre diversité française et d'accorder aux identités collectives qui la composent les moyens et les pouvoirs dont celles-ci auraient besoin.

Toute collectivité doit disposer des outils lui permettant de mettre en commun, mais aussi de mettre en valeur ce qui est commun, c'est-à-dire les éléments structurants de son identité.

Sans quoi elle ne peut qu'être diffuse et disparaître à terme.

Aussi sommes-nous plus que jamais confrontés aux besoins de (re)construire une mémoire et une conscience collectives, d'établir une communication et des liens, de partager un minimum de connaissances propres et de promouvoir une identité alsacienne inscrite dans le paradigme et dans l'éthique de la diversité, et installée dans l'homologie : bilinguisme-plurilinguisme, éducation ouverte, culture plurielle, citoyenneté multiple, espaces partagés.

De la fracture alsacienne

Les Alsaciens, et il faut y inclure tous ceux venus d'ailleurs et qui construisent leur avenir en Alsace, ne partagent pas tous le même point de vue en ce qui concerne le bilinguisme et la culture bilingue, loin s'en faut.

La politique linguistique et culturelle poursuivie par l'Etat depuis des lustres en Alsace et ailleurs en France, y a toujours trouvé et y trouve encore de chauds partisans et de lucides opposants. Les avis sont partagés et c'est très bien ainsi.

Le consensus n'existe pas. Il ne peut pas exister parce qu'il n'est pas recherché, sans quoi le débat serait organisé, sans quoi l'absence des institutions et des médias ne serait pas aussi criante. Un consensus non recherché ne peut tout simplement pas être trouvé.

Mais puisque fracture il y a, quelles en sont les causes ? Et où se trouvent les responsabilités ?

La doxa alsacienne

Les moyens des uns pour diffuser leur point de vue sont sans commune mesure avec ceux des autres. Les premiers ont à leur disposition un quasi-monopole, notamment scolaire et médiatique, tandis que les seconds font avec les moyens du bord. Le problème de l'équilibre du débat reste donc posé, comme reste posé celui de la formation de la volonté générale dans nos démocraties. Il n'y a pas de démocratie véritable sans débat réel.

A quand remonte donc le dernier débat télévisuel digne de ce nom et la dernière consultation officielle sur la question linguistique alsacienne ? Y en a-t-il seulement eu de véritables ?

A vrai dire, on fait comme si la question était réglée. D'abord, tout est entrepris pour anéantir la germanophonie alsacienne, *requiescat in pace*, et faire accréditer l'idée que l'Alsace n'a jamais été qu'occupée par l'Allemagne et qu'elle n'a jamais été de langue allemande. Ensuite, les choses sont présentées comme relevant de l'évolution normale. La question n'a alors plus lieu d'être posée.

Le crime n'existe pas, puisque n'existent pas de droits linguistiques et, ce faisant, la réparation ne se justifie pas. Le crime n'existe pas, puisqu'il est occulté, comme est caché le fait qu'une autre politique eut été possible.

Mais la question linguistique alsacienne restera posée tant qu'il y aura un germanophone-dialectophone alsacien. Et aussi longtemps que durera sa non satisfaction, il y aura oppression.

Existe-t-il seulement un espace public alsacien où puisse s'établir une interaction communicationnelle alsacienne et se construire une opinion alsacienne ? La doxa alsacienne a-t-elle seulement lieu d'être ? Du point de vue républicain, la réponse est non.

Elle existe sans doute, mais elle est très largement alignée sur l'opinion nationale et son champ d'action propre est très limité. Sa marge d'autodétermination est très faible. Sa pleine formation est improbable. Sa véritable restauration est impossible.

Il n'y a pas de pensée unique, mais il y a une pensée unifiée par ceux qui détiennent le pouvoir de fabriquer l'opinion, une opinion évidemment dominante, une opinion reconnue et légitime, parce que la domination est dissimulée.

Tant que l'insistance du républicanisme, le prosélytisme jacobin et la pensée hexagonale seront omniprésents et omnipotents, la doxa alsacienne restera paradoxale.

Et comme opinion et conscienciation ont partie liée, comme l'une participe de l'autre et que lorsque l'une est défaillante, l'autre l'est aussi, il n'est donc pas surprenant que l'opinion alsacienne soit tout simplement une opinion française en Alsace, que la conscience alsacienne est de plus en plus adynamique, voire effacée et que les Alsaciens, surtout les jeunes, se montrent hésitants ou même indifférents quant à la possibilité et à la nécessité d'une revendication identitaire alsacienne. Faut-il s'étonner alors que beaucoup, et parmi les plus instruits, rejettent des évidences, comme l'origine allemande des dialectes d'Alsace et de l'Alsace elle-même. A force de s'entendre dire ce que l'on doit être, on finit par devenir ce que l'on nous dit d'être. La thèse du consentement et de la complicité ne tient pas. Avant

tout parce que la part des Alsaciens à la formation de leur doxa et de leur conscience est indigente.

Attitudes

Pour se faire une idée de la profondeur de la fracture et de l'hostilité qui animent certains, il suffit de se remémorer les propos qu'ils ont tenus au sujet de l'ouverture des premières classes bilingues paritaires et de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, au cours des années 90 ou encore plus récemment au Conseil culturel d'Alsace lorsqu'il était question de la définition de la langue régionale et de donner un titre bilingue à ce dernier.

Mais comment devient-on l'artisan de l'éradication de sa langue première, pour ceux qui l'ont apprise jadis, ou de la langue des autres pour ceux qui n'ont pas grandi avec elle ? Se place-t-on délibérément du côté de la langue dominante, lorsque sa langue première est opprimée ? Et dans quel but le ferait-on ? Rappelons qu'il y a oppression linguistique dès lors qu'une langue ne bénéficie pas d'un statut lui assurant une existence sociale. Comment d'opprimé devient-on oppresseur ? Et pourquoi opprimer une langue ?

Quelle est la part de l'autodétermination ou de la reproduction, du libre arbitre ou de l'inculcation, de l'adhésion ou de la contrainte, du désir ou du refoulement, de la conscience ou de l'inconscience, dans ces attitudes ?

Quelle est la part de la recherche de facilité ? Un choix est-il seulement possible lorsque l'alternative proposée se situe entre l'inclusion et l'exclusion, c'est-à-dire entre la sécurité et l'insécurité, la reconnaissance et la réprobation, le dividende et le déficit ?

Quelle est la part d'ignorance, d'hypocrisie et de malhonnêteté intellectuelle de ceux qui affirment, tantôt, que tout est ou sera fait pour préserver la vie des langues régionales et tantôt que rien n'est à faire puisqu'elles vivent leur vie (et leur mort) naturellement et qu'il n'y a nul besoin de les sortir du confinement privé et familial où elles se trouvent ?

Poser les questions, c'est déjà y répondre.

Certes, il n'y a rien de plus normal que de se battre pour une cause que l'on croit juste. Mais il semble que la justesse de la cause se trouve du côté de ceux qui disent, plus nous nous respecterons les uns et les autres, mieux nous vivrons ensemble, et non de ceux que l'altérité dérange et qui ne savent faire preuve d'empathie.

Les promoteurs du tout français ont à leur disposition toutes les colonnes des journaux, tous les plateaux de télévision et toutes les salles de classes. Il n'en va évidemment pas de même pour les défenseurs de la culture bilingue.

On ne sait que trop pourquoi il en est ainsi et pourquoi la langue régionale ne doit pas bénéficier d'un statut lui conférant une co-officialité avec la langue française dans le but de lui garantir une interaction communicationnelle et culturelle et pourquoi elle doit continuer à être dominée.

En effet, comme l'écrit Pierre Bourdieu « *lorsque, à l'inverse, une langue jusque-là dominée accède au stade de langue officielle, elle subit une réévaluation qui a pour effet de modifier profondément la relation que ses utilisateurs entretiennent avec elle. De sorte que les conflits dits linguistiques ne sont pas aussi irréalistes et irrationnels... que ne le pensent ceux qui n'en considèrent que les enjeux économiques... : le renversement des rapports de force symboliques et de la hiérarchie des valeurs accordées aux langues concurrentes a des effets économiques et politiques tout à fait réels, qu'il s'agisse de l'appropriation de postes et d'avantages réservés aux détenteurs de la compétence légitime ou des profits symboliques associés à la possession d'une identité sociale prestigieuse ou, au moins, non stigmatisée.* » Relever le défi qui consiste à faire connaître et partager des idées qui sortent de l'habitus est autrement plus difficile, mais aussi plus intéressant, que de prendre le train des idées convenues et conformistes.

La responsabilité est grande de quiconque détient une parcelle de pouvoir face à la disparition de la langue régionale. En démocratie, c'est tout le monde et surtout les politiques. Tous peuvent être accusés de non-assistance à langue en danger.

Pourquoi, nous autres Alsaciens renoncerions-nous à la langue allemande ?

Certains pour nombre de raisons desquelles la psychosociologie n'est pas absente ne jurent que par le dialecte, par l'alsacien, comme on dit aujourd'hui. Le dialecte nous confère une part d'identité, mais une part d'identité linguistique seulement. D'autres et parfois les mêmes le font au détriment de l'allemand (standard). Seul le dialecte ferait de nous des Alsaciens. Ce qui fait le NOUS alsacien, c'est le sentiment d'appartenance et la volonté d'être et d'agir ensemble. Ce sentiment et cette volonté peuvent certes s'exprimer en alsacien. Mais ceci n'est pas exclusif. On peut aussi exprimer son alsacianité dans toutes les langues d'Alsace.

L'alsacien, mais pas l'allemand.

Cela voudrait dire que l'on ferait de l'alsacien une langue standard avec tout ce cela signifie. Mais qui le ferait ? Qui en aurait les moyens scolaires, médiatiques et culturels ? La région, sûrement pas, et l'Etat qui n'a pas jusqu'à présent démontré sa bonne volonté quant à la reconnaissance et la promotion des langues de France autre que le français. Cela n'aboutirait-il pas finalement à un provincialisme et à une patoisisation ? Il y aurait la langue noble et nationale d'une part, le français et d'autre part une autre langue, l'alsacien, provinciale avec sa culture régionale. Que pèserait l'alsacien seul face au français omniprésent et omnipotent ?

L'histoire et la culture nous lèguent la langue allemande sous ces formes dialectales et sous sa forme standard. L'avenir nous l'impose. Nous avons besoin des deux. Les deux ont besoin l'un de l'autre.

Pourquoi ferions-nous ce que ni les Suisses, ni les Autrichiens, ni les Sudtiroliens, ni les Belges d'Eupen-Malmédy et d'autres n'ont fait ? Tous ont opté en faveur de l'ouverture à un grand espace linguistique, de l'appropriation d'une grande culture et de l'intégration sociale et économique que confère la koinè allemande, et non pour l'entre-soi et un repli sur leurs seuls dialectes, renonçant ce faisant à une forme d'isolement et de provincialisme.

La langue allemande nous permet de faire le lien avec notre histoire et notre culture. Elle nous ouvre au monde germanophone (plus de cent millions de locuteurs en Europe) et à une grande culture, à une grande économie aussi.

Pourquoi nous amputerions-nous d'un tel capital et de tels avantages ?

L'allemand est alsacien, tout comme l'alsacien, c'est de l'allemand. N'en déplaise aux esprits jacobins qui de toute façon sont hostiles à une reconnaissance officielle des langues de France autres que la langue française.

Que l'allemand ait été la langue d'Auschwitz et de Buchenwald cela les arrange bien. Cela permet de rajouter une couche supplémentaire à l'hostilité évoquée et d'accentuer l'antigermanisme français traditionnel qui en Alsace se retourne contre nous-mêmes.

Prenons garde de ne pas reproduire le modèle imposé. Si de nos jours l'allemand apparaît pour beaucoup comme une langue étrangère, si cela crée une gêne et même de l'agressivité que de vouloir lui donner un affichage public, nous sommes en présence d'une construction, de quelque chose de voulu, d'une réaction opérée par une savante action pédagogique mise en œuvre en particulier après 1945. N'occultons pas les interdits scolaires,

médiatiques et culturels qui ont été prononcés à l'égard du standard. Question. S'il n'est pas d'ici pourquoi donc a-t-il fallu l'interdire ? Aucun peuple n'abandonne volontairement sa langue première. Les mutations linguistiques sont mises en œuvre par ceux qui organisent la socialisation, notamment à l'école, mais aussi dans les médias. Elles sont le résultat d'une politique.

Etre contre l'allemand dans une région, qui tout au long de son histoire, a toujours participé de la germanophonie, relève d'une profonde manipulation des consciences, dont le résultat le plus efficace est l'auto-aliénation.

Dire que l'allemand parce qu'il est alsacien est une langue de France, cela a des incidences d'ordre géopolitique. Dire que l'allemand est alsacien, cela met la culture alsacienne au niveau de la culture française. On comprend que tout cela puisse déranger certains.

Nous autres Alsaciens francophones et germanophones aimons les deux langues française et allemande. Nous n'avons pas à en aimer une au détriment de l'autre. Nous voulons les deux, nous avons besoin des deux si cela doit encore avoir un sens de se dire Alsacien.

Victimes d'une certaine conception de la francité qui rejette la pluralité et exclut l'altérité, prenons garde de ne pas devenir pas aussi les complices de ceux qui veulent nous enfermer dans le monolinguisme. On peut être bilingue et bon Français.

Qu'est-ce qui distingue un Suisse francophone d'un Français francophone. Ce n'est pas la langue. Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français. Ce n'est pas la langue. En tout cas pas que la langue. De même n'est-on pas allemand parce que l'on parle allemand.

Les Alsaciens sont des citoyens français comme les autres. Mais au-delà d'être des citoyens, ils sont aussi Alsaciens. Ce faisant, ils ont vocation à être de langue et de culture française et allemande. C'est à la fois une chance et un devoir.

Du post-nationalisme

Il est possible d'être uni dans la diversité. C'est même une nécessité. La diversité, lorsqu'elle est reconnue et pratiquée rejette l'exclusion ou la séparation, comme elle repousse l'homogénéisation. Pour cela, il convient de relever le défi du pluralisme culturel en combinant l'unité politique avec la multiplicité des appartenances.

En France, la nation est affaire d'Etat. Et la forme de culture nationale développée par l'Etat ignore largement la diversité linguistique et culturelle. Il ne peut pas en être autrement selon cet ordre des choses. Car dans ce concept le fondement de la nation n'est qu'insuffisamment la culture politique ou la loi fondamentale, et bien plus la culture dominante, *die Leitkultur*, c'est-à-dire une culture nationale qui marginalise, les appartenances multiples.

Le principe de l'union dans la diversité reste à installer dans l'habitus français. Ce principe ne peut devenir une réalité qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, c'est-à-dire sur la loi fondamentale, qui constitue pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun. Lorsque l'attachement à la loi fondamentale et l'allégeance à l'Etat de droit seront placés au-dessus de toute autre considération, il deviendra possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmété » et la « pareilleté ». Il sera alors envisageable de reconnaître les appartenances culturelles multiples, l'individu dans toutes ses dimensions et partant l'unicité politique et la pluralité culturelle de la nation. Il s'agit donc non pas de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prendront véritablement leur sens que si les identités culturelles et les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations.

Le post-nationalisme fait du pluralisme un impératif. Il conjugue la nation politique avec la diversité nationale et concilie l'universalité des droits de l'homme avec la singularité des identités culturelles pour construire l'union dans la diversité, réaliser l'intégration sans la désintégration et lier la diversité et l'égalité. PK

Tout sur le bilinguisme, tous pour le bilinguisme !

(Par Pierre Klein) - Il existe dans le monde quelque 5000 langues parlées dans quelque 200 pays. Ce qui fait en moyenne 25 langues par pays. C'est dire que le bilinguisme est chose bien plus répandue à travers le monde que le monolinguisme. Lorsqu'il existe, ce bilinguisme est toujours individuel et très souvent collectif. Le bilinguisme individuel repose sur la connaissance ou la maîtrise, à des degrés équivalents, d'une langue première et d'une langue seconde. Le bilinguisme collectif se caractérise par l'utilisation sociale de deux langues. Le bilinguisme collectif est le plus souvent diglossique, chacune des deux langues ayant des fonctions différentes. Le bilinguisme collectif alsacien se caractérise par une

triglossie, le français d'une part et l'allemand dialectal et l'allemand standard, d'autre part. Dans la mesure où il est individuellement et socialement structuré, le bilinguisme est toujours un plus et jamais un moins.

La fédération Alsace bilingue - Verband zweisprachiges Elsass est heureuse de pouvoir vous proposer cette 1ère journée du bilinguisme qui a pour ambition de présenter à la fois ses associations membres, leurs activités, leurs motivations et leurs ambitions, et de donner la parole à des spécialistes de la problématique du bilinguisme. Tout sur le bilinguisme, tous pour le bilinguisme donc.

Le bilinguisme dont nous nous préoccupons est un bilinguisme qui conjugue la langue française et la langue allemande. En effet, « *au sens des associations membres, la langue régionale est l'allemand, à la fois sous la forme des dialectes alémaniques et franciques de la région et sous la forme de l'allemand standard* ». Qui dit bilinguisme, dit aussi culture bilingue « *constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne* ».

L'histoire et la culture nous lèguent la langue allemande. L'avenir nous l'impose.

La langue allemande nous permet de faire le lien avec notre histoire et notre culture. Elle nous ouvre au monde germanophone (plus de cent millions de locuteurs en Europe) et à une grande culture, à une grande économie aussi. Pourquoi nous amputerions-nous d'un tel capital et de tels avantages ?

C'est à ne pas en douter ce que pensaient les politiques, les intellectuels, des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves et le mouvement culturel alsacien qui à partir de la deuxième moitié du XXème siècle revendiquaient une place pour la langue allemande dans le système scolaire alsacien et soutenaient les efforts fournis en la matière. Ainsi en a-t-il été notamment du président Pierre Pflimlin, d'Alfred Kastler (prix Nobel), du président Adrien Zeller, d'André Weckmann (écrivain bilingue), d'Eugène Philipps (sociolinguiste), de Germain Muller, de Marcel Rodloff, d'Adrien Finck, du recteur de Gaudemar.

Consensus ?

Les Alsaciens, et il faut y inclure tous ceux venus d'ailleurs et qui construisent leur avenir en Alsace, ne partagent pas tous le même point de vue en ce qui concerne le bilinguisme et la culture bilingue, loin s'en faut.

La politique linguistique et culturelle poursuivie par l'Etat depuis des lustres en Alsace et

ailleurs en France, y a toujours trouvé et y trouve encore de chauds partisans et de lucides opposants. Les avis sont partagés et c'est très bien ainsi.

Le consensus n'existe pas. Il ne peut pas exister parce qu'il n'est pas recherché, sans quoi le débat serait organisé, sans quoi le mutisme des faiseurs d'opinions ne serait pas aussi criant et la chape de plomb aussi lourde. Un consensus non recherché ne peut tout simplement pas être trouvé.

Prenons garde de ne pas reproduire le modèle imposé. Si de nos jours l'allemand apparaît pour beaucoup comme une langue étrangère, si cela crée une gêne et même de l'agressivité que de vouloir lui donner un emploi public, nous sommes en présence d'une construction, de quelque chose de voulu, d'une réaction opérée par une savante action pédagogique mise en œuvre en particulier après 1945. N'occultons pas les interdits scolaires, médiatiques et culturels qui ont été prononcés à l'égard du standard allemand. Question. S'il n'est pas d'ici pourquoi donc a-t-il fallu l'interdire ? Aucun peuple n'abandonne volontairement sa langue première. Aucune langue n'est auto-extinguible. Les mutations linguistiques sont mises en œuvre par ceux qui organisent la socialisation, notamment à l'école, mais aussi dans les médias. Elles sont le résultat d'une politique.

Allemand et/ou dialectes

Il faudrait refaire toute l'histoire linguistique de la langue allemande en Alsace. Il faudrait aussi dresser un tableau des éléments qui militent en faveur de l'allemand dialectal d'Alsace, l'*Elsasserditsch* d'une part, et de l'allemand standard, d'autre part.

S'agissant de l'école, il semble évident que, à l'instar de tous les pays ou régions de langue allemande dont il ne faut, par ailleurs, pas se couper, la langue enseignée et enseignante doit être la langue standard, c'est-à-dire la koiné allemande. Cependant, en raison de leur caractère fortement identitaire, une place non négligeable doit être réservée à l'allemand dialectal d'Alsace tout au long de la scolarité.

Le lent dépérissement de l'allemand dialectal d'Alsace a été précédé par le discrédit et les interdits jetés sur le standard allemand, notamment après 1945. Une fois que les dialectes ont été coupés de la langue de culture de référence ou langue mère, leur déconstruction, quantitative et qualitative, était assurée.

Il s'agit aujourd'hui de reconquérir des espaces perdus par les deux composantes de la langue régionale. Leur séparation n'a fait que trop de dégâts. L'une justifie l'autre. L'une et

l'autre s'inscrivent au crédit de l'identité et de la culture bilingues.

Être contre l'allemand dans une région, qui tout au long de son histoire, a toujours participé de la germanophonie, relève d'une profonde manipulation des consciences, dont le résultat le plus efficace est l'autoaliénation, ou alors de l'accommodation à l'idéologie ambiante.

L'allemand est alsacien, tout comme l'alsacien, c'est de l'allemand. N'en déplaise aux esprits jacobins qui de toute façon sont hostiles à une reconnaissance officielle des langues de France autres que la langue française.

Et pourtant que d'avantages nous confère le bilinguisme. Qu'il s'agisse de développement du cerveau et de la cognition, l'environnement géographique et économique, d'apprentissage de l'altérité et de l'interculturalité, de reconnaissance et de respect de la langue et de la culture régionales, de psychosociologie et d'identité,

Démocratie culturelle

En associant unité et diversité, culture commune et particularité, « pareillette » et différence, le bilinguisme anticipe et exige le nécessaire amendement de l'Etat-nation, de la République et de sa Constitution en faveur d'une prise compte de la diversité. Il participe de la nécessaire démocratie culturelle. Les idéaux de la modernité se réalisent lorsque la démocratie devient sociale et culturelle, lorsque s'associent l'interculturalité des principes universels de liberté et de justice et la diversité des cultures, lorsque se rencontrent le pouvoir démocratique et la légitimité éthique. Des principes universels reposant uniquement sur des préceptes philosophiques représentent une architecture normative, qui sans prendre appui sur la vie économique, sociale et culturelle, n'est qu'une pure abstraction. Par contre ces mêmes principes n'empêchent en rien la diversité des droits, y compris, et peut-être surtout la reconnaissance des droits culturels, bien au contraire. La vie est diversité, c'est pourquoi la citoyenneté doit être multiple et nécessite le droit à la différence. L'universalité a partie liée avec la diversité. Le paradoxe n'existe qu'en apparence. Il en va du droit à la différence comme du droit à l'individualité, les deux ne sont pas attribués à cause, mais au nom d'une morale universelle. Les deux constituent des droits de l'homme.

« Il importe de reconnaître aux membres des minorités nationales le droit d'exercer des activités éducatives qui leur soient propres, y compris la gestion d'écoles et, selon la politique de chaque Etat en matière d'éducation, l'emploi ou l'enseignement de leur langue, à condition toutefois... que ce droit ne soit pas exercé d'une manière qui empêche les

membres des minorités de comprendre la culture et la langue de l'ensemble de la collectivité et de prendre part à ses activités, ou qui compromette la souveraineté nationale. »

(Convention contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, UNESCO, article 5, 1960).

Le premier droit culturel est le droit linguistique. Ce droit exige l'inscription dans le droit positif français de droits accordés aux langues régionales ou minoritaires et, notamment, la ratification par la France de la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires, ce que la très grande majorité des démocraties modernes a déjà fait. Le chemin est long qui sortira la France de sa tradition jacobine. Cela étant dit, il est urgent d'agir. L'injustifiable est intolérable. PK

Annexe

Points de vue de personnalités, d'élus, de partis, d'associations...

Deux grands anciens : Edouard Reuss : «*Wir reden Deutsch... (traduction) Nous parlons l'allemand. Sur le plan politique nous sommes Français et nous voulons le rester... mais ils ne doivent pas empêcher nos enfants de nous parler dans la langue dans laquelle nous avons-nous-mêmes parlé avec nos pères et mères. »* 1838 et **Albert Schweitzer : „Deutsch ist mir Muttersprache, weil der Dialekt in dem ich sprachlich wurzle deutsch ist.“**

Alfred Kastler, Prix Nobel de Physique dans Notre avenir est bilingue : « ...pour le jeune écolier alsacien l'acquisition de la langue allemande - à côté de celle de la langue française - est un droit que nous exigeons » 1968

Le Président Pflimlin adresse une lettre au Ministre de l'Education nationale, Charles Haby: « ***L'allemand est la forme littéraire de nos dialectes qui sont - bien que certains veuillent encore nier cette évidence - des dialectes germaniques appartenant à la famille des dialectes alémaniques... Je considère donc que l'apprentissage de l'allemand est pour un Alsacien dialectophone, l'une des formes naturelles du développement intellectuel.*** » 1975

Germain Muller : « Notre langue : c'est l'allemand. Notre langue maternelle, la langue dans laquelle nous nous exprimons par l'écriture : c'est l'allemand. Si nous parvenons à écrire nun certain Elsasserditsch, c'est-à-dire un dialecte allemand, c'est que nous avons derrière la structure, l'ossature de la langue allemande, le Hochdeutsch... Je suis triphasé et

*je fonctionne dans les trois phases... Je rêve dans les trois phases et j'utilise chaque fois le tiroir qu'il me faut et dans chaque langue... **L'essentiel pour nous, c'est le bilinguisme franco-allemand... notre bilinguisme est franco-allemand et le triphasage fait que le dialecte alsacien sera toujours un phénomène d'accompagnement de ce bilinguisme.*** » in Germain Muller in Germain, Bernard Jenny, Bentzinger Editeur, Colmar, 1997, page 353

Dans les années 70 plus de **300 communes ont adopté la motion** suivante: « **constatant que l'allemand, sous sa forme dialectale ou littéraire, est depuis un millénaire et demi la langue traditionnelle de l'Alsace ...** »

CDS du Haut-Rhin : « *le bilinguisme représente, pour l'Alsace, une richesse culturelle inestimable, qui doit être mise en valeur; **tout Alsacien dialectophone peut et doit pouvoir disposer de deux langues littéraires, le français et l'allemand; aussi, l'enseignement de l'allemand doit-il être introduit au plus vite dans les programmes des premières années de l'école primaire et concerner tous les enfants;*** 1980

Appel des poètes, écrivains, chanteurs et militants culturels aux élus d'Alsace : « *Nous vous demandons donc un engagement public dont le premier acte serait la **négociation d'un statut officiel pour notre langue régionale dans ses deux composantes: le dialecte, expression orale, et l'allemand littéraire, expression écrite.*** 1980

« **Le Conseil Régional d'Alsace**: - conscient que le bilinguisme est un atout majeur pour l'Alsace et le rôle que celle-ci peut assurer pour la France au coeur de l'Europe;- reprenant à son compte les préoccupations exprimées par les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;... **affirme son attachement au bilinguisme...** demande que soient prises en considération les mesures assurant son développement en Alsace, notamment l'introduction du bilinguisme dans l'enseignement des établissements scolaires d'Alsace; ... » 1980

Le groupe des élus R.P.R. du conseil municipal de Strasbourg s'engage « *d'essayer, dans le cadre et dans la limite des pouvoirs qui lui appartiennent, de contribuer à maintenir vivante et attrayante **notre langue régionale, tant dans sa forme dialectale que dans l'indispensable support que constitue sa forme écrite, l'allemand...*** » 1980

"Unsri Gerachtigkeit", mouvement pour l'autogestion culturelle en Alsace, organise à Sélestat les assises régionales pour les droits culturels de la population alsacienne. Les organisations présentes adoptent une **plate-forme commune de revendication et de**

lutttes. Cette plate-forme constitue une marque de plus de l'expression de la demande sociale en matière de langue et de culture en Alsace : « **2.4. La langue (allemand dialectal alsacien et allemand littéraire) et la culture régionales doivent bénéficier d'un statut social et scolaire équivalent à celui de la langue et de la culture française. 2.5. La culture alsacienne doit être comprise comme un ensemble constitué des apports français, allemand et proprement alsacien et respectée comme telle. La culture alsacienne est un élément du patrimoine national qu'elle enrichit. 2.6. Le bilinguisme est nécessaire pour satisfaire les besoins d'ordre culturel, psychologique, sociologique et économique de la population alsacienne.** »

Cette plate-forme a été signée par les organisations suivantes : Parti Socialiste (Bas-Rhin), l'Union des Elus Socialistes et Républicains (Bas-Rhin), Parti Communiste (Bas-Rhin), Union Régionale CFDT, Union Régionale CGT, Ecologie et Survie, Mouvement d'Ecologie Politique, SGEN-CFDT (syndicat d'enseignants - Bas-Rhin), SGEN-CFDT (Haut-Rhin), Cercle René Schickele, Unsri Gerachtigkeit, Mouvement pour l'autogestion culturelle en Alsace. (Brochure spéciale U.G.) 1981

Jean-Baptiste Metz, Secrétaire de la Fédération du PCF du Bas-Rhin, souligna dans "Huma 7" jours « **Il faut reconnaître l'allemand d'expression littéraire et dialectale comme une véritable langue de France...** 1981

La revue du Parti socialiste du Bas-Rhin « Presse libre » publie, sous le titre « L'identité régionale », un texte adopté aussi bien par la commission fédérale bas-rhinoise de ce parti que par sa commission fédérale haut-rhinoise. « *La réhabilitation des dialectes doit mener à leur revalorisation. Or celle-ci passe par l'enseignement de l'allemand, à la fois forme littéraire d'une langue régionale à deux composantes, dénominateur commun et « langue-mère » des dialectes qui y puisent le vocabulaire abstrait ou technique dont ils sont dépourvus...* » 1981

Conseil général du Bas-Rhin ; « *Le Conseil Général du Bas-Rhin, après avoir pris connaissance des travaux des commissions de l'éducation et de la culture, demande : « le développement de la culture alsacienne à l'école et notamment la reconnaissance de l'allemand comme langue régionale de France au sens de la loi Deixonne, l'allemand étant la langue littéraire de l'alsacien, langue régionale parlée* » 1982

Requête aux autorités scolaires signées par plus de 500 Maires d'Alsace, par tous les députés et sénateurs d'Alsace, par la quasi-totalité des conseillers généraux, et par un grand nombre de personnalités civiles et religieuses : « **la langue régionale - l'allemand**

dialectal alsacien et l'allemand littéraire - a subi pendant ce temps un recul considérable, à un point tel que l'on peut raisonnablement se demander si dans deux générations elle sera encore une langue d'Alsace. 1985

Recteur Pierre Deyon: « **Il n'existe en effet qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand. L'allemand est donc une des langues régionales de France** » (« Le programme langue et culture régionales en Alsace/Bilan et perspectives »). 1985

Adrien Finck, professeur, germaniste dans les Cahiers du Bilinguisme n° 1-2 :

« Sur la base de cette définition « scientifiquement correcte » de **la langue régionale - le dialecte, c'est-à-dire l'allemand alsacien dans ses variétés locales, et la langue supralocale correspondante, l'allemand standard (« Hochdeutsch »)** devra s'édifier un enseignement visant à promouvoir un bilinguisme alsacien. 1986

Eugène Philipps in L'Alsacien c'est fini? : « **Les dialectes francique et alémanique que l'on parle en Alsace sont deux dialectes « germaniques », c'est-à-dire allemands, parce qu'ils relèvent du même système linguistique que l'allemand moderne** » (littéraire ou standard)... 1989

Les deux Conseils généraux adressaient une déclaration commune au Ministre de l'Éducation Nationale dans laquelle ils : « **réaffirment leur attachement à la sauvegarde et au développement du bilinguisme en Alsace; estiment indispensable et urgent de stimuler et de développer l'enseignement de l'allemand, langue régionale dans sa forme écrite, ainsi que le dialecte** » 1991

Le Recteur Jean-Paul de Gaudemar précise que « **l'allemand présente du point de vue éducatif la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence du dialecte, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion européenne et internationale. Enseigner l'allemand en Alsace participe ainsi d'une triple entreprise : soutien de la langue et de la culture régionales, enseignement précoce de langues vivantes, initiation à un culture européenne et internationale.** » 1991

Manifeste pour l'identité culturelle et l'enseignement de la langue régionale : « La langue française et la langue régionale sont les deux langues de l'Alsace. **La langue**

régionale est constituée par les dialectes alsaciens et leur expression écrite, l'allemand standard. » **Conseillers régionaux signataires :** RUDLOFF Marcel, WALINE Jean, SCHMITT Roland, HEINRICH Alphonse, SIEFERT Mariette, BURCKEL Jean-Claude, GENGENWIN Germain, GROSSMANN Robert, SIGWALD-DEBES Marie-Paule, VONAU Jean-Laurent, HAENEL Hubert, GOETSCHY Henri, HEIDER Jean-Paul, DANESI René, MEINRAD Jean-Paul, STOESSEL Bernard, GUTHMANN Robert, ZELLER Adrien, LOOS François, MULLER Xavier, KRIEGER Walter, BLOT Yvan, ULLMANN-JOUSSELIN Alma, SCHULTZ François, MARTIG Robert, SCHMERBER Michel, BECKER René, SPIELER Robert, CORDONNIER Jacques, BAEUMLER Jean-Pierre, SPIEGEL Joseph, HOFFET Jean-Louis, BUCHMANN Andrée, STOECKEL Hugues, HEMONET Guy, WAECHTER Antoine, FRICK Jean-Pierre, KNIBIELY Philippe, MOEGLIN Yveline, GEIGER Hugues, WINTERHALTER Roger.

Bulletin officiel Hors-série n°2 18 juin 2003 page 21 : « ***...les dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle sont traités ensemble à cause de leur parenté commune avec l'allemand, qui est leur langue écrite et leur langue de référence, et leur appartenance commune à la famille des langues germaniques...*** L'allemand présente en effet, du point de vue éducatif, la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence des dialectes régionaux, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion internationale.» 2003

Marcel Rudloff : « ***Les Alsaciens sont des Français rhénans et alémaniques et c'est la richesse de la France que l'allemand soit ainsi l'une de ses langues.*** » 1995

André Weckmann : « ***Certains ont pensé, dans les années d'après-guerre, que le dialecte pouvait se maintenir plus authentique et plus pur s'il était coupé de l'allemand. C'était une grave erreur, car c'était le confiner dans un passé rural et petit-bourgeois, c'était l'empêcher d'évoluer dans un environnement moderne... Des dialectes dévalorisés, un Hochdeutsch diabolisé, tout devenait possible.***

Ainsi, il est vain de vouloir conserver une langue pour elle-même, par simple traditionalisme avec des motivations qui sont uniquement d'ordre sentimental et folklorique. Car les contenus et les concepts véhiculés par les langues sont du moins aussi importants que les langues elles-mêmes.

En outre, confrontée à la pression scolaire et socioculturelle de la langue française, l'expression orale dialectale, éclatée en de multiples variantes, ne peut résister à cette emprise sémantique et même sa structure syntaxique s'en trouve

attaquée, minée et finalement détruite. Coupé de l'allemand commun (standard ndlr), de son enseignement, de sa pratique ne fut-ce que par la lecture, le dialecte n'a aucune chance de survie. Car sa sève nourricière, il la tire de cet allemand littéraire qui a été pendant des siècles langue écrite des Alsaciens, mais aussi orale dans un certain nombre de domaines

L'alsacien et l'allemand standard sont indéniablement deux expressions d'une même langue (...) La première est plutôt orale et non uniformisée, la seconde est langue officielle de référence à l'intérieur du domaine germanophone, Dachsprache, langue-toit des différents dialectes et langue de grande communication (...). La pratique d'un dialecte élaboré, aujourd'hui, n'est possible que si l'on a une connaissance approfondie de la langue standard. Et c'est grâce à elle que le dialecte a la possibilité de s'adapter à la vie moderne sans se dévoyer dans un code-switching 'franco-alsaco', un 'Pidgin-Elsassisch qui est le dernier stade avant sa disparition définitive.» in «Langues d'Alsace» 2002

Bulletin officiel de l'éducation nationale, Hors-série n° 2 du 19 juin 2003. « La langue régionale existe en Alsace et en Moselle sous deux formes, les dialectes alémaniques et franciques (....) qui sont des dialectes de l'allemand, d'une part, et l'allemand standard d'autre part ». 2003

Programmes de l'enseignement de langues régionales au palier 1 du collège, NORMENE0773549A, RLR : 525-6, ARRÊTÉ DU 26-12-2007, JO DU 10-1-2008, MEN DGESCO A1-4 « cet enseignement prend en compte la diversité des registres linguistiques : les dialectes alémaniques et franciques constituent la langue véhiculaire de certains usages personnels, sociaux et de pratiques culturelles ; l'allemand standard est la langue de référence de tous les dialectes de l'espace considéré » 2007

Conseil Général du Haut-Rhin : « Depuis plusieurs décennies le Conseil Général agit auprès de l'Education Nationale pour que les jeunes alsaciens puissent maîtriser l'allemand. Pourquoi? Il s'agit de la langue de nos voisins, bien sûr. Mais l'allemand, en tant que référence et forme standard de nos dialectes alsaciens, est aussi et surtout notre langue régionale. » 2010

Adrien Finck, professeur émérite de littérature allemande, **Frédéric Hartweg**, professeur des Universités de Strasbourg, **Raymond Matzen**, anc. directeur de l'institut de dialectologie alsacienne, **Marthe Philipp**, professeur honoraire de linguistique et de dialectologie ! « Définition de la langue régionale. L'Alsace et la Moselle germanophone sont

situées le long de la frontière des langues germano-romane qui a très peu varié depuis un millénaire. Ce qui est aujourd'hui appelé l' « alsacien » et auparavant allemand, puis allemand alsacien, relève des parlers « alémaniques » et « franciques » qui se sont imposés dans notre région depuis les « grandes migrations » (du IV^e au V^e siècle). Cet espace linguistique dépasse les frontières nationales actuelles, et c'est ainsi que l' « alémanique » se retrouve autant en Alsace qu'en Pays de Bade, en Suisse alémanique, au Liechtenstein et en Autriche (Vorarlberg), selon de nombreuses variétés locales propres aux « dialectes ».

Les « dialectes » sont des langues parlées non codifiées. La langue normalisée, écrite et codifiée correspondante à nos dialectes est l'allemand standard. Précisons que les « dialectes », tout en évoluant, sont antérieurs à l'allemand standard qui est une langue de grande communication (« koinè ») développée à partir du XV^e siècle. L'Alsacien dialectophone apprendra facilement l'allemand standard (issu de l'espace dialectal « mitteldeutsch » et « oberdeutsch » auquel appartiennent ces parlers) selon une méthode pédagogique effectivement adaptée à la région.

« Langue standard » et « dialecte » ont des fonctions différentes. Il n'y a pas de hiérarchie. Une langue n'est pas uniquement un moyen de communication, elle a également une fonction expressive, identitaire, et c'est bien une fonction qui revient surtout au parler natal, autochtone.

L'appartenance de l' « alsacien » à l'aire linguistique allemande ne signifie évidemment pas qu'il ne présente pas de particularités, et notamment des interférences avec le français, mais qui n'affectent ni la parenté historique, ni sa structure. Il n'y a en Alsace qu'un nombre assez restreint de locuteurs ne connaissant qu'une seule « variété de langue ». En fonction des locuteurs en présence, de l' « environnement », on utilise soit le dialecte, soit le français; avec des locuteurs bilingues, les deux peuvent alterner (« code switching »), ce qui peut être le signe d'une défaillance, mais aussi d'un jeu.

Si la parenté de l' « alsacien » et de l' « allemand » n'est plus clairement perçue dans la conscience populaire, ce problème s'explique surtout par le « rejet » de l'allemand après 1945, à la suite du traumatisme de l'annexion et de la terreur national-socialiste. Tout en respectant la mémoire vigilante de ce passé, il faut retrouver aujourd'hui une vue plus objective et sereine.

Il résulte de ces remarques la définition de la « langue régionale » dans sa double dimension : allemand dialectal et allemand standard. Cette définition a été formulée officiellement par le Recteur Pierre Deyon en 1985 : « Il n'existe en effet qu'une seule définition

scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand ».

Pierre Klein

Communiqué de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle – René-Schickele-Gesellschaft

(Par Jean-Marie Woehrling) - Au sujet de la proposition de loi débattue le 30 novembre 2016

Le mercredi 30 novembre l'Assemblée nationale a débattu de la proposition de loi 4096 relative à la promotion des langues régionales, présentée par Bruneau Leroux, Annie le Houérou et de nombreux autres députés socialistes, dont Philippe Bies et Eric Elkouby (Alsace), Laurent Kalinowski (Moselle).

Les députés alsaciens Eric Straumann, Claude Sturni et Frédéric Reiss (Les Républicains) ont exprimé certaines réserves quant au contexte et au contenu de cette proposition, mais ont néanmoins fait part de leur volonté de soutenir ce texte, car « il va dans le bon sens ».

Il faut se réjouir de cette attitude de rapprochement de parlementaires de couleurs différentes pour le soutien des langues régionales. Certes, le texte proposé peut apparaître à divers égards comme insatisfaisant. Mais il apporte néanmoins un léger progrès dont les langues régionales ont besoin.

Mais de toute façon, le débat n'a pu se clore le 30 novembre et a été reporté sine die. Autant dire qu'il n'y a pratiquement aucune chance que le projet soit adopté avant la fin de la législature. De plus, les débats ont révélé des imprécisions et incohérences qui doivent encore être éclaircies.

Le projet est donc important sur le plan symbolique et comme étape dans une discussion législative qui doit se poursuivre. Il pourra servir de base à de nouvelles avancées dans le cadre de la prochaine législature. La discussion constructive menée par des députés de gauche de droite et du centre esquisse une convergence au-dessus des clivages politiques en

faveur de la sauvegarde d'une diversité linguistique que la Constitution a consacrée comme un patrimoine de la France.

Notre association appelle tous les parlementaires alsaciens et mosellans à soutenir toute initiative législative, quelle que soit son origine qui soit de nature à améliorer la situation juridique très fragile des langues régionales de France.

Jean-Marie Woehrling, président